

Eau - Assainissement

[Ville de Marcillé-Robert](#)

• **AQUALIA**

L'accueil téléphonique de l'agence est saturé avec plus de 900 appels / jour, ainsi que la boîte mail qui comprend plus de 1200 courriels non lus.

Une intervention d'Orange est programmée prochainement pour résoudre les difficultés du serveur téléphonique et améliorer la qualité de l'accueil téléphonique.

Quelques remarques sur la facture :

- Elle concerne la consommation du 1er semestre et l'abonnement du 2ème semestre de l'année 2023 (l'abonnement du 1er semestre ayant été facturé sur la 1ère facture reçue fin juin-début juillet).
- L'échéance indiquée sur la facture correspond au délai légal automatique de 15 jours, mais l'abonné pourra régler sa facture au-delà de cette échéance : il ne recevra pas de relance, aucune pénalité de retard ne lui sera appliquée.
- Le paiement échelonné sera possible sur demande en cas de difficultés financières.

Pour information, une relève de tous les compteurs est en cours (jusqu'au 22 décembre 2023) ; la facture de consommation du 2ème semestre 2023 sera envoyée aux abonnés en janvier 2024.

• **L'ASSAINISSEMENT collectif**

Le contrôle d'assainissement collectif est réalisé par les services techniques de la commune, sans coût pour l'usager et donnera lieu à un certificat de conformité. La gestion et la desserte en eau potable est quant à elle assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT).

• **L'ASSAINISSEMENT non collectif**

Le réseau d'eaux usées est géré par le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Roche aux Fées Communauté. Ce dispositif mis en place depuis 2006 vise à garantir la salubrité publique, à préserver l'environnement et à surveiller et contrôler les dispositifs d'assainissements autonomes. On parle ici des installations qui effectuent la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées des immeubles. Leur fonctionnement est contrôlé tous les quatre ans

NE PAS TOUT JETER DANS LES EAUX USÉES !

- Lingettes, serviettes hygiéniques, éponges...
Elles obstruent les canalisations et provoquent des pannes de pompes qui parasitent le fonctionnement de l'ensemble du réseau et représentent un coût pour le contribuable.
- Peintures, vernis, huile de vidange, diluants...
Ces produits toxiques ne sont pas traités par la station de lagunage et sont dangereux pour l'environnement. Pour s'en débarrasser, rendez-vous à la déchetterie.

Contact

SIEFT

Compagnie des eaux à Janzé

: La Chauvelière Rue Clément Ader 35150 JANZE

: 02 99 47 39 23

rgba(255,255,255,1)